

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf

le onze avril

à 20 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LIS

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. BOUTET, BOUCHET, DUFOUR, BUJARD, PAPEAU, MONTRON, POUMAILLOUX, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, Mme TACQUET, MM. PELLETIER, CABAL

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. TETARD par M. POUMAILLOUX, VIAUD par M. PAPEAU, POUGET par M. MONTRON, LACHAUD par M. LIS, TAP par M. CABAL, NAULIN par Melle FOUCHE-

Absents : MM. COLLE

M. MONTRON

a été élu Secrétaire.

Le SIVOM a conduit la réalisation du golf de Maine-Gaudin afin de faire participer l'ensemble des communes au financement de cet investissement.

Néanmoins, c'est à la Ville de ROYAN qu'il appartient d'assumer l'exploitation en raison du bail administratif du 18 août 1970 qui la lie à l'Etat.

A cet effet, il vous est proposé d'accepter la remise à la Ville des équipements et installations réalisés par le SIVOM et de passer avec le SIVOM le protocole prévu à cet effet.

Le SIVOM conservera la charge des annuités d'emprunt et restera maître d'ouvrage pour la poursuite de la réalisation de cet équipement.

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis de la Commission du Tourisme en date du 1er février 1979,

Vu l'avis de la Commission Mixte Tourisme et Juridique en date du 22 mars 1979,

Vu l'avis des Commissions associées Finances, Juridique, Tourisme en date du 10 avril 1979,

/RW

79036

Objet

Remise des installations  
du golf de Maine-Gaudin  
à la Ville de ROYAN par le  
SIVOM  
Gestion du golf par la Ville  
de Royan d'usage

DATE DE CONVOCATION

7 avril 1979

DATE D'AFFICHAGE

9 avril 1979

Nombre de conseillers  
en exercice

27

Nombre de présents

20

Nombre de votants

26

DECIDE :

- . d'accepter la remise faite par le SIVOM des équipements et installations du Golf de Maine-Gaudin et d'assumer l'exploitation et de créer la régie directe correspondante.
- . d'approuver le protocole d'accord passé entre la Ville et le SIVOM (ci-annexé)
- . d'approuver les tarifs d'usage du golf (ci-annexés).

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



*[Signature]*  
Pierre LIS.



Approuvé à titre de régularisation exclusivement en ce qui concerne d'une part l'exploitation du golf par la commune de Royan et, d'autre part, les tarifs d'usage proposés. Il est entendu, comme suite à la réunion tenue à cette occasion à la Préfecture le 6 Août 1979, que la procédure de régularisation du titre de jouissance interviendra dans les plus brefs délais par signature d'un avenant établi par la Direction des Services Fiscaux, après accord de l'office national des forêts.

LE PREFET,

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

*[Signature]*  
Hafnoui CHERIFT

GOLF DE LA COTE DE BEAUTE - CENTRE DE MAINE-GAUDIN

TARIFS D'ABONNEMENT

Cotisation individuelle	1 300 F
Cotisation ménage	1 800 F

Réduction de 50 % sur l'ensemble de ces cotisations jusqu'à 25 ans.  
A ces différentes cotisations, il faut rajouter la licence fédérale  
comportant l'assurance qui est de 70 F.

Cotisation Junior

. jusqu'à 21 ans avec Brevet sportif golf	50 F
--	------

Cotisation Junior et étudiant

. jusqu'à 25 ans sans Brevet sportif golf	200 F
--	-------

Cotisation de membres non joueurs

. individuel	200 F
. ménage	300 F

Droit d'entrée journalier donnant droit aux installations et au practice	5 F
---	-----

Casier de vestiaire	100 F par an
Casier chariot	100 F par an
(Pour les 2)	160 F

TARIF DES JOURNEES ET SEJOUR

	<u>Hors saison</u>	<u>Saison</u> 15/6 au 15/9
Green Fee	30 F	40 F
Week-end (samedi et dimanche)	50 F	70 F
1 semaine	120 F	160 F
1 mois	360 F	480 F

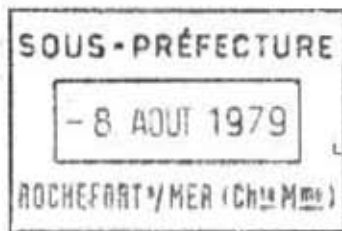
Réduction de 50 % sur l'ensemble de ces tarifs jusqu'à 25 ans

Junior jusqu'à 21 ans avec E.S.	gratuit	gratuit
Etudiant de 21 à 25 ans - 1 mois	100 F	150 F

PRÉFECTURE  
DE LA  
CHARENTE-MARITIME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION  
DES  
FINANCES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES



06 AOÛT 1979

LA ROCHELLE LE

2è BUREAU

EA/LD



LE PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

à

Monsieur le Maire de ROYAN

S/C de Monsieur le Sous-Préfet  
DE ROCHEFORT

*très signale*

OBJET : Remise des installations du golf de Maine Gaudin  
à la ville de Royan par le Sivom.  
Gestion du golf par la ville -  
Tarifs d'usage -

Réf. : Délibération du conseil municipal du 11 Avril 1979

P.J. :: 2 dossiers

Vous m'avez transmis sous couvert de Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort, pour suite à donner, la délibération prise par votre conseil municipal au cours de sa séance du 11 Avril 1979, portant notamment sur l'exploitation par la ville de Royan du golf de Maine Gaudin.

Après examen, j'ai l'honneur de vous faire retourner sous ce pli, de cette décision approuvée à titre de régularisation exclusivement en ce qui concerne d'une part l'exploitation du golf par la commune de Royan et, d'autre part les tarifs d'usage proposés. Il est entendu, comme suite à la réunion tenue à cette occasion à la Préfecture le 6 Août 1979, que la procédure de régularisation du titre de jouissance interviendra dans les plus brefs délais par signature d'un avenant établi par la Direction des Services Fiscaux, après accord de l'Office National des Forêts.

SG = DCM 11/4/79

copie = SG Golf

- = M. BOUCHET
- = M. SOUDÉE
- = M. LARRIVEAU (SIVOM)
- = M. BOUTEB

*fait le 9.8.79*

LE PREFET,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,  
Hafnoui CHERIET